SIVOM d'alimentation en eau potable et d'assainissement des communes d'Angy, Balagny, Bury et Mouy (Siren : 246001168)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Angy
Arrondissement	Clermont
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	13/11/2003
Date d'effet	13/11/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Réginald THEROUDE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	6 Place Henri Barbusse
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60250 ANGY
Téléphone	03 44 56 53 25
Fax	03 44 56 86 20
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 143
Densité moyenne	296,91

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Angy (216000158)	1 153
60	Balagny-sur-Thérain (216000430)	1 676

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
60	CC du Clermontois (246000376)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *Production, stockage et distribution de l'eau potable :Captage, traitement éventuel, stockage et distribution Réalisation des investicements en matière de défense incendie : travaux d'investissement, d'entretien et de renouvellement des réseaux d'eau* A la carte : La compétence a été conservée par : Angy, Balagny-sur-Thérain, Communauté de communes du Pays de Thelle Par substitution
- Assainissement collectif *Collecte et traitement des eaux usées : rassembler l'ensemble des eaux usées des communes sur un dispositif performant ; inclut la réalisation ou la reprise des réseaux communaux et intercommunaux permettant de desservir chacune des communes* A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes du Pays de Thelle Par substitution
- Assainissement non collectif *Gestion des interfaces privatives : mise en place d'une assistance technique, juridique et financières pour le contrôle des installations en parcelle privée (partie privative des branchements privés au réseau collectif ou assainissement autonome), leur mise en conformité ou leur réalisation initiale ; Traitement des seules boues issues des assainissements autonomes : offrir un service complet de collecte et de traitement des produits de curage des assainissements autonomes. La filière ainsi mise en place permet d'assurer un suivi précis et fiable de ces produits (représentation subsitution des communes Angy et Balagny par la CC Pays de Thelle)* Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)